

gacurs, que je fis conjointement avec Mr. le Baron de Reischach, nous parut avoir été reçue avec les sentimens d'équité & de confiance que le Roi & l'Impératrice méritent de Vos Hautes Puissances; & six mois se sont écoulés depuis cette époque, sans qu'il y ait question de témoigner de votre part aucun ombrage ni crainte sur l'introduction des troupes Françoises dans Ostende & dans Nieuport.

Ce n'est pas que la Cour de Londres n'ait cherché à allarmer votre République, & à lui rendre suspectes les mesures de prévoyance que le Roi & l'Impératrice Reine ont été obligés de prendre à cet égard; mais Vos Hautes Puissances ne consultant que les lumières & la sagesse qui dirigent leurs délibérations, ont sans doute rendu justice aux intentions de Leurs Majestés, & ont senti la nécessité & l'utilité de cet arrangement.

Cependant, Hauts & Puissans Seigneurs, le Roi veut bien ne laisser aucun prétexte à l'Angleterre, d'exciter sur ce sujet vos soupçons & votre défiance: & quoique personne ne soit en droit de demander à Sa Majesté compte des engagements qu'elle juge à propos de prendre, surtout lorsqu'ils ne sont pas contractés au préjudice d'un tiers, Elle m'a autorisé à m'expliquer plus catégoriquement avec Vous relativement à l'objet que la Cour de Londres affecte de regarder comme si dangereux dans son principe & dans ses suites.

C'est donc par ordre exprès du Roi mon Maître que je déclare à Vos Hautes Puissances, que l'introduction d'une Garnison Françoisse dans Ostende & dans Nieuport, n'a eu d'autres motifs que ceux que je viens d'exposer dans ce Mémoire